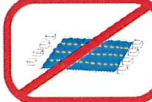


Les niveaux d'alerte : quelles sont les restrictions ? *

	Nettoyages		Arrosages				Remplissages, Loisirs				
	 Voitures	 Voiries, façades, terrasses	 Jardins potagers	 Espaces verts, ronds-points, pelouses, jardinières, plantes en pot et massifs fleuris, arbres et arbustes	 Terrains de sport et hippodromes enherbés	 Golfs	 Piscines privées (de + de 1m3)	 Piscines à usage collectif	 Prélèvements domestiques dans les cours d'eau	 Fontaines publiques et privées	 Jeux d'eau dans les parcs
											
ALERTE	 De laver les véhicules (hors stations professionnelles)	 Sauf si le lavage est réalisé sous pression par une collectivité ou une entreprise de nettoyage	 Avant 9h et après 19h	 Avant 9h et après 19h	 Avant 9h et après 19h	 Avant 8h et après 20h	 Hors remise à niveau et première mise en eau si le chantier a débuté avant les premières restrictions	 De remplir et vidanger les piscines à usage collectif	 Avec retrait des installations de pompage	 Du fonctionnement des fontaines publiques et privées à circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible	 Sauf si l'eau est recyclée ou en cas d'activation du plan canicule de niveau 3
ALERTE RENFORCÉE	 De laver les véhicules (hors stations professionnelles équipées du matériel "haute pression" ou d'un système de recyclage d'eau)	 Sauf si le lavage est réalisé sous pression par une collectivité ou une entreprise de nettoyage	 Avant 9h et après 19h	 Sauf les arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans, si mise en œuvre de techniques économiques en eau (usage autorisé de 19h à 9h)	 Avant 9h et après 19h	 Sauf greens et départ de golf	 Hors remise à niveau et première mise en eau si le chantier a débuté avant les premières restrictions	 Sauf remise à niveau ou en cas de premier remplissage ou réglementation pour raison sanitaire	 Avec retrait des installations de pompage	 Du fonctionnement des fontaines publiques et privées à circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible	 Sauf si l'eau est recyclée ou en cas d'activation du plan canicule de niveau 3
CRISE	 Interdiction	 Sauf impératif sanitaire ou sécuritaire	 Avant 9h et après 19h	 Sauf les arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans, si mise en œuvre de techniques économiques en eau (usage autorisé de 19h à 9h)	 Sauf autorisation du service police de l'eau	 Sauf pour les greens et seulement avant 8h et après 20h	 Interdiction	 Sauf pour raison sanitaire	 Avec retrait des installations de pompage	 Du fonctionnement des fontaines publiques et privées à circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible	 Sauf si l'eau est recyclée ou en cas d'activation du plan canicule de niveau 3

VIGILANCE: Déclenché lorsque la coexistence de tous les usages de l'eau devient incompatible avec le bon fonctionnement du milieu aquatique.

ALERTE : Aggravation de la situation sans pour autant que le milieu aquatique et l'usage de l'eau ne soient sévèrement atteints.

ALERTE RENFORCÉE : Milieu aquatique et usage de l'eau fortement atteints - Limitation de la consommation d'eau potable aux usages prioritaires.

CRISE : Difficultés généralisées ou menaces graves sur l'alimentation en eau potable - Interdiction totale des usages non prioritaires.

* les restrictions ne concernent pas l'usage de l'eau réalisé à partir d'un récupérateur d'eau de pluie

** je consulte sur [maps.vaucluse](https://maps.vaucluse.fr), la carte sécheresse

*** les restrictions s'appuient sur les zones géographiques où l'usage de l'eau est réalisé et non sur l'origine de la ressource utilisée